ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration : préfectures

Question écrite n° 131761

Texte de la question

Mme Geneviève Fioraso alerte M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les conditions très préoccupantes d'accueil des étrangers dans les préfectures. En effet, des signalements récurrents dénoncent les files d'attente interminables sur le trottoir, parfois dès trois heures du matin, pour espérer bénéficier, pour les plus chanceux, d'un ticket d'entrée qui, au terme d'une nouvelle attente de plusieurs heures, permettra l'instruction de leur demande. En décembre 2009, M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire déclarait que « bien accueillir les immigrés admis légalement sur notre territoire constitue une exigence républicaine » alors que le Médiateur de la République recommandait, dans son rapport 2009, de renforcer, dans tous les services publics, la fonction d'accueil et d'information des populations socialement fragilisées (au chapitre « Des propositions pour un système plus humain »). À ce jour, force est de constater que les dysfonctionnements perdurent et que le traitement regrettable réservé à ces étrangers en situation régulière (qui perdent pour certains des heures et des journées de travail pour un dossier ou la délivrance éventuelle d'un titre) est indigne de notre pays. En outre, cette situation engendre des tensions et des conditions de travail difficiles pour le personnel chargé de l'accueil et du traitement des demandes. Il apparaît urgent de mettre fin au fonctionnement aléatoire de ce service public en le dotant de moyens susceptibles de répondre à ses missions comme préconisé dans la charte Marianne pour améliorer les relations entre l'administration et les usagers, y compris étrangers. Aussi, elle lui demande de lui préciser quelles sont les mesures envisagées notamment pour augmenter les effectifs dans les préfectures afin de faciliter l'accueil, l'information et le traitement des dossiers et garantir à ces citoyens le respect de leurs droits.

Données clés

Auteur : Mme Geneviève Fioraso
Circonscription : Isère (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 131761
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2860
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)